

"Revenu garanti" : quelques interrogations malvenues

Depuis quelque temps on observe en milieu libertaire, à l'initiative souvent de comités de chômeurs ou de chômeurs militants, la multiplication de prises de position favorables à une bataille en faveur du revenu garanti. C'est là une revendication qui a déjà une longue histoire, puisqu'elle est apparue dans les années 70 dans les milieux de l'autonomie italienne et qu'elle a été reprise et reformulée par divers théoriciens et militants, prenant selon les versions la forme d'un revenu de remplacement ou de complément d'un salaire inexistant ou faible ou d'un revenu inconditionnel attribué à chaque membre de la société quelle que soient son âge, son activité et ses ressources (baptisé alors "revenu d'existence" ou "allocation universelle"). L'élément essentiel de cette idée, et leur socle commun, restant le principe d'une garantie de revenu offerte à tout membre d'une société donnée.

Un tout petit peu d'histoire

Comprendre dans quel contexte une idée a pris naissance et a fait son chemin est souvent très éclairant sur la teneur de l'idée en question.

L'idée de revenu garanti s'est forgée et a évolué à travers essentiellement deux filières. L'une italienne – la plus ancienne – et l'autre française. En Italie, c'est vers le milieu des années 70, lorsque la très sérieuse vague de luttes ouvrières contre la discipline du travail¹ retombe, cédant peu à peu la place à des luttes sociales diffuses hors du cadre de l'entreprise, que se formulent les premières propositions de mobilisation en faveur d'un revenu garanti. La naissance de cette idée est ainsi directement liée à un glissement des luttes sociales hors du terrain de la production. L'idée, théorisée par Toni Negri, d'une substitution de "l'ouvrier masse" par "l'ouvrier social" dans le rôle du "sujet révolutionnaire" ne fait en réalité qu'accompagner cette évolution sociale qui voit le patronat réimposer peu à peu sa loi sur les lieux de travail, et la contestation se cantonner à leur marge, valorisant dès lors un "refus du travail" qui n'a plus rien à voir avec la critique en actes du travail par les ouvriers qui inquiétait tant le patronat.

Par ailleurs, il faut comprendre que l'idée d'autonomie qui a séduit tant de militants, dont beaucoup de libertaires, tout en permettant à Negri et à ses zéloteurs de prendre leurs distances vis-à-vis de la vieille forme de parti, n'en est pas moins restée, dans cette veine-ci de l'opéraïsme italien qui se chargera de promouvoir l'idée de revenu garanti, associée à une permanence de l'idée léniniste du parti dirigeant². Dont l'interlocuteur est de fait l'Etat. Il n'y a là rien d'étonnant, vu le rôle central réservé de fait à l'Etat dans la perspective du revenu garanti (nous y reviendrons).

L'idée de revenu garanti sera reprise, côté français, dans les années 80-90, par quelques sociologues et philosophes, tels André Gorz ou Alain Caillé, soucieux de repenser le "contrat social" dont l'ancienne version leur apparaît sérieusement mise à mal par la montée du chômage et de la pauvreté. A la différence de la filière italienne, où ce sont les luttes sociales qui ont fait émerger des théoriciens aspirant au rôle de médiateurs entre le mouvement et l'Etat, cette filière-là s'inscrit dans la tradition intellectuelle française née avec les Lumières, où

¹ Menées par des ouvriers non qualifiés souvent issus des campagnes du sud de l'Italie (donc culturellement déracinés) et vivant dans les extensions urbaines qui se forment alors autour des usines, elles ont pris des formes diverses : sabotage, coulage, absentéisme, enrayement des cadences...

² Voir à ce propos l'excellent petit livre *Proletari se voi sapeste*, rédigé et publié par le groupe Insurrezione, dont il existe une traduction en français sous forme de brochure (*Prolétaires, si vous sachiez*), disponible à la BDIC ; ou encore l'article de G. Soriano, "Negri, chi era costui?", paru dans le numéro 27 de la revue *Collegamenti/Wobbly*. (Tous deux peuvent être demandés à : chdegouttiere@hotmail.com).

l'intellectuel se sent de lui-même légitimé à formuler des propositions d'organisation sociale pour éclairer la lanterne du Prince³. Là aussi, l'Etat reste donc implicitement l'interlocuteur.

Il apparaît donc que l'idée de revenu garanti a pris forme dans une démarche de prise de distance vis-à-vis du monde du travail et de ses luttes et d'appel implicite à l'Etat – un Etat qui ne serait plus, comme dans la version keynésienne, le régulateur des à-coups du développement capitaliste, mais plutôt le grand redistributeur.⁴

Un œil sur l'argumentaire

Les partisans du revenu garanti avancent en général deux types d'argumentations, l'une plus pragmatique et revendicative, l'autre plus propagandiste, qui souvent s'entrecroisent mais entre lesquelles il n'y a pas forcément de continuité cohérente :

- 1) revendiquer un revenu garanti est une façon de porter la lutte des "exclus" pour le droit à une vie matérielle décente et, dans une version un peu plus élaborée, d'apporter un soutien aux travailleurs les plus mal payés en favorisant une pression à la hausse des salaires;
- 2) l'idée de revenu garanti, en permettant de sortir du piège de la revendication d'un emploi pour tous, est porteuse d'une critique de l'idéologie du travail, donc du salariat. Dans cette version, elle se voit attribuer une valeur quasiment anticapitaliste.

J'essaierai de questionner ces deux positions en restant sur leur terrains respectifs, et en posant explicitement des questions que les adeptes de l'idée évitent le plus souvent de formuler clairement.

- 1) Si l'on propose de faire du revenu garanti un ciment pour la lutte des prolétaires privés des ressources et de la protection sociale liées au salaire, une question s'impose : quelles sont les forces sociales susceptibles de se mobiliser pour tenter de l'inscrire dans les faits, compte tenu du rapport des forces entre les classes et des préoccupations respectives de celles-ci?
- 2) Si la revendication du revenu garanti a surtout une valeur agitative, il convient d'interroger la conception de la société dont elle est porteuse; donc, en ce qui nous concerne, de se demander en quoi elle rompt avec les règles en vigueur dans le capitalisme contemporain et si elle trouve sa place dans la perspective d'une société libertaire à construire.

Quid du rapport des forces?

Essayons de nous en tenir à la dimension a priori positive de l'idée de revenu garanti : ne prétend-elle pas résoudre le problème de la pauvreté montante dans une société riche par une mesure simple et claire, car fondée sur un principe d'égalité et d'universalité? Pourtant, l'histoire nous enseigne depuis longtemps qu'en matière sociale, ce n'est pas la clarté ni la pertinence d'une idée qui permet de la faire valoir: pour qu'elle s'inscrive dans

³ Même si la France a eu aussi, et a encore, ses quelques militants du revenu garanti, comme le Comité d'action pour un revenu garanti optimal (Cargo), qui a pendant de longues années utilisé la tribune d'AC! pour faire valoir ses vues. Mais ceux-ci, et les quelques théoriciens qui les secondent (Yann Moulier-Boutang, Yoland Bresson, Maurizio Lazzarato), représentent plus l'excroissance française d'une tradition italienne qu'une production locale.

⁴ En ce sens, cette école s'inscrit dans la lignée des abondancistes, qui eux aussi croient pouvoir résoudre l'essentiel des injustices sociales en faisant valoir le principe d'un système équitable et rationnel de redistribution des richesses – et qui, faute d'interroger la nature des rapports de production en système capitaliste, s'en réfèrent implicitement à l'Etat. Implicitement... et parfois très explicitement: sous Vichy, les "duboinistes" ont cru bon de prendre langue avec les partisans de Pétain. Voir Claude Guillon, *Economie de la misère* (La Digitale, 1999), p. 57-67.

les faits, il faut que des forces la défendent activement. Or quelles pourraient être ces forces dans le contexte d'aujourd'hui?

Encore un peu d'histoire

Là encore, un petit regard sur l'histoire devrait nous aider à cerner les problèmes.

Les grands principes qui régissent le système de protection sociale dont dépend encore aujourd'hui la majorité de la population vivant en France ont été fixés après la Deuxième Guerre mondiale. A l'époque, il fallait relancer l'économie dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre; or, pour attirer vers le salariat la population paysanne encore pléthorique, la perspective d'une assurance collective obligatoire contre la maladie, les accidents du travail et le chômage, sans parler de la retraite, était un argument de poids. De plus, la bourgeoisie avait quelques raisons de faire certaines concessions au monde du travail: encadré par des syndicats qui n'étaient pas encore essentiellement réduits à l'état d'appareils bureaucratiques et par un parti politique stalinien légitimé par la Résistance et fort du soutien idéologique et financier du grand frère, ce monde présentait, dans la défense de ses intérêts, une forme de cohésion avec laquelle elle était contrainte de composer. Couverture santé, retraite et chômage ont donc été le fruit d'un compromis – dont l'impact financier était alors limité, il est vrai (la médecine était alors moins sophistiquée et moins colonisée par l'industrie pharmaceutique, le chômage restait marginal et la mort du travailleur s'annonçait le plus souvent au bout de quelques années de retraite). Les "acquis" de cette époque n'ont donc jamais été le produit direct de luttes, contrairement à la mythologie qu'entretiennent les bureaucraties syndicales lorsqu'elles craignent la remise en cause de leur pouvoir dans le cadre paritaire ("On s'est battu pour la gagner, on se battra pour la garder"...). Mais il est incontestable que si les capitalistes ont trouvé dans ce compromis un moyen de s'assurer une forme de stabilité sociale permettant la poursuite de l'exploitation (avec l'aide, il est vrai, des réelles perspectives d'ascension sociale de l'époque, permises notamment par une nouvelle vague importante d'immigration), les salariés ont de leur côté obtenu beaucoup: non seulement une forme fort appréciable de sécurité dans le cadre salarial (sécurité qui, au fond, peut être assurée selon bien d'autres modalités, comme un système d'assurance individuelle, vers lequel penche actuellement une partie de la classe dirigeante), mais aussi, et peut-être surtout, des règles d'assurance collective communes à l'ensemble du monde du travail. Des règles qui ont eu le mérite de donner un fondement matériel à la solidarité de classe, qui jusque-là restait surtout affaire de conviction. On aurait tort, je crois, de sous-estimer cette dimension dans l'attachement des salariés à leur système de protection sociale – attachement dont on a pu prendre la mesure lors du mouvement de décembre 1995, lorsque sont apparues les premières mesures sérieuses de remise en cause. Et de sous-estimer la volonté de la classe dirigeante d'y mettre fin d'une manière ou d'une autre dès que le rapport de forces le lui permettra.

Pourtant ce système de protection solidaire n'est pas sans faille. Le fait d'être organisé sur la base du salaire, donc du travail⁵, le rend vulnérable au phénomène du chômage, problème qui, au moment de sa conception, ne se posait que très marginalement. Ainsi, avec l'apparition, dans les années 80-90, d'un chômage important (précédant la montée actuelle du travail précaire), le maintien du salaire de tous les chômeurs sous le parapluie de l'assurance chômage a rapidement posé un problème comptable : pour maintenir à la fois l'équilibre

⁵ Une part du salaire est prélevée sous forme de cotisations et restituée de façon différée, à l'occasion de la maladie, du chômage ou de la retraite, et les non-travailleurs ne sont couverts que s'ils y sont contraints par un handicap ou si leur activité s'inscrit d'une manière ou d'une autre dans la perspective du travail : femmes à la maison chargées des tâches reproductives,

budgétaire et les règles établies, il fallait augmenter les cotisations, donc la part de la plus-value revenant au salaire (les cotisations, patronales et salariales, étant de fait toutes deux du salaire différé). Ce que la classe patronale ne pouvait accepter (à quoi sert en effet le chômage s'il ne peut se traduire par une baisse globale des salaires?). Et c'est là que l'on voit apparaître le point faible de ce système: fruit d'un compromis entre les classes et non de luttes, il est en toute logique soumis à un mode de gestion fondé sur le compromis, où les représentants des plus faibles (les salariés) négocient leur soumission à la logique des plus forts (les patrons)⁶. Si les travailleurs avaient eux-mêmes assuré la gestion de l'assurance chômage, peut-être auraient-ils choisi d'organiser la mobilisation pour obtenir une augmentation des cotisations qui permette de maintenir les chômeurs au sein du système; mais, dans ce qui est en fait un cadre de représentation bureaucratique, où, de surcroît, différentes boutiques syndicales se font concurrence, jamais il n'a été question, malgré les sautes d'humeur syndicales diverses, de contraindre le patronat à respecter jusqu'au bout les règles établies au départ. Face à la montée du chômage, syndicats et patronat ont donc, d'un commun accord, choisi de confier à l'Etat le soin d'assurer un revenu minimal et une protection au rabais à ceux dont le travail ne veut plus. Ainsi est né, parallèlement au système d'assurance collective, un système financé par l'impôt (ASS, RMI et autres minima sociaux), que nos bureaucrates ont en toute bonne conscience baptisé "solidarité" quand il ne s'agit en fait que d'une forme de charité publique formalisée, intervenant dans les strictes limites imposées par la nécessité du maintien de la paix sociale. Ainsi est née, du même coup, la problématique de "l'exclusion".

Ce renvoi de fait d'une partie du monde salarial sous le parapluie de la charité d'Etat ne se fait cependant pas sans contradiction. A juste titre, beaucoup de ces "exclus" persistent à se sentir membres d'une collectivité de prolétaires et revendiquent le droit à bénéficier eux aussi d'une protection sociale contre les risques imposés par le capital, dont le chômage fait partie. C'est dans cette dynamique-là que s'inscrivent toutes les tentatives de lutte extrasalariales pour des conditions de vie décentes, dont la revendication du revenu garanti peut être considérée comme l'une des expressions.

Mais sur quelles forces, dans pareil contexte, est-il concrètement envisageable de prendre appui pour faire valoir cette idée?

S'appuyer sur les chômeurs?

La première réponse qui vient à l'esprit est bien sûr: sur ceux qui y ont directement et immédiatement intérêt, à savoir les chômeurs de longue durée et plus généralement tous ceux qui ne peuvent compter sur un salaire, direct ou différé. Et c'est bien ce que les partisans du revenu garanti ont tenté de faire en s'appuyant notamment sur l'espace de débat ouvert par les organisations de chômeurs. Pourtant, les limites de la chose ont fini par apparaître clairement: au moment fort du mouvement des chômeurs (hiver 1997-98), la question du revenu des "exclus" a bien fini par entrer un temps dans le débat public, par médias interposés, mais le gain concret, celui qui donne son souffle aux mobilisations, fut malheureusement misérable (une aumône exceptionnelle de 300 F par chômeur)⁷. Ce qui n'a rien d'étonnant: privés de l'outil qui fait mal – la capacité de bloquer par la grève le processus de production –, condamnés à séduire des médias versatiles, comment des chômeurs, même enragés,

enfants en période de scolarité... Pour une défense et illustration de ce système de protection sociale fondé sur le salaire, voir Bernard Friot, *Et la cotisation sociale créera l'emploi* (La Dispute, 1999).

⁶ Baptisé "paritarisme", ce système de gestion n'est en fait qu'une forme particulière de corporatisme (au sens historique du terme).

peuvent-ils trouver la force d'imposer seuls un changement radical des règles de répartition? La réponse du pouvoir fut essentiellement policière: pouvait-il et pourra-t-il en être jamais autrement tant que ne sera pas à l'ordre du jour une mobilisation massive représentant une menace sérieuse, pour les garants de la paix sociale comme pour le patronat?

... sur les travailleurs?

Dans un tel contexte, le bon sens voudrait que l'on dise : seule solution, construire l'unité des chômeurs et des salariés. Et il n'a pas manqué de militants pour le dire et pour y travailler. Pourquoi cette voie s'est-elle alors avérée si compliquée, si apparemment impraticable? Les garantistes ont une explication toute faite: le responsable, c'est l'idéologie du travail, le productivisme du mouvement ouvrier, qui traite les non-travailleurs comme une sous-classe de parias parasites. Est-ce si évident? Et si le fait de réclamer "un travail pour tous" était d'abord, pour les salariés, une façon de réaffirmer la valeur et la cohérence de leur propre système de solidarité? D'exiger la réintégration des chômeurs dans la communauté des travailleurs et sous le parapluie de la protection sociale? Quelle que soit la réponse, les garantistes gagneraient à se rendre compte que, pour faire valoir aux yeux des prolétaires un changement des règles de la protection sociale, il faut au minimum pouvoir proposer une forme de solidarité supérieure à celle qu'organise le système actuel d'assurance fondé sur le rapport salarial. Or, que proposent-ils de fait, sinon explicitement? Une garantie de revenu assurée et organisée par l'Etat – car seul l'Etat (du moins en l'absence de rupture révolutionnaire) a les moyens de prélever les richesses par l'impôt et de les redistribuer. Il s'agirait donc bien d'entrer dans une logique de fiscalisation de la protection sociale, dont l'Etat serait le grand organisateur et le grand arbitre. On comprend les réticences des salariés, qui n'ont peut-être pas tout oublié de l'ancienne défiance du mouvement ouvrier vis-à-vis de l'Etat⁸, et qui en tout cas continuent à voir dans une participation syndicale à la gestion des divers systèmes d'assurance collective (Sécurité sociale, Assedic, caisses de retraite) une garantie de défense de leurs intérêts.

Autre trou noir dans la perspective garantiste, du point de vue des travailleurs : aucune contrepartie au revenu n'est prévue en termes de travail. "Un revenu, c'est un dû", clament les garantistes. "Dû par qui? se demande très banalement le premier pékin travailleur, qui sait sur le dos de qui se construit la générosité de l'Etat: par moi qui travaille? Idéologie du travail ou simple bon sens? Attachement au travail ou au vieux principe "le revenu se mérite par le travail"? – principe clair d'organisation sociale qui, rappelons-le, nourrit aussi chez beaucoup de travailleurs, notamment ceux du bas de l'échelle sociale, une forme d'identité de classe (travailleurs contre rentiers) voire de dignité. Donc si les garantistes estiment qu'il faut remettre en cause le lien de conditionnalité qui prévaut – et continue d'ailleurs à prévaloir dans la plupart des utopies socialistes et communistes⁹ – entre revenu et contribution au travail socialement nécessaire, et s'ils veulent (mais le veulent-ils?) trouver audience auprès des travailleurs, il faut qu'ils expliquent quel principe simple et plus équitable de répartition du travail ils

⁷ La revendication d'un relèvement des minimas sociaux de 1500 F (qui aurait rapproché le RMI du SMIC) céda très vite la place, par réalisme, à la revendication d'une "prime de Noël" (plus efficace effectivement, car inscrite dans les règles du jeu de la charité).

⁸ La CGT est restée longtemps ouvertement hostile à tout système de protection sociale organisé selon des règles dictées par l'Etat, en raison d'un anti-étatisme héritage de la tradition anarcho-sindicaliste. Voir Michel Dreyfus, *Liberté, égalité, mutualité. Mutualisme et syndicalisme 1852-1967* (L'Atelier, 2001).

⁹ La perspective de la société d'abondance ("à chacun ses besoins") ne résout pas en soi le problème du partage du minimum de travail nécessaire à la production de biens – du partage de la contrainte, en d'autres termes.

proposent. Or, sur ce point, ils font l'impasse¹⁰, ce qui, là encore, leur interdit toute audience sérieuse auprès des salariés.

On ne s'étonnera donc pas, dans ce contexte d'impuissance à mobiliser des forces conséquentes en faveur de leur idée, de voir certains garantistes choisir la solution de l'entrisme politique. Il est peut-être effectivement plus facile de faire des adeptes parmi les aspirants "radicaux" aux fonctions étatiques... à un moment où l'idée semble séduire certains éléments de la classe dirigeante.

... ou sur la classe dirigeante?

Car il est une hypothèse sur laquelle les militants partisans du revenu garanti évitent de s'interroger sérieusement, et qui pourtant apparaît de moins en moins invraisemblable: et si cette revendication était en train de devenir fonctionnelle au capitalisme? Certains indices sont là, qui devraient au minimum nous mettre la puce à l'oreille. Des libéraux déclarés se sont, depuis longtemps déjà, prononcés en sa faveur. On sait maintenant qu'une partie du patronat et du gouvernement y réfléchit, payant des économistes pour plancher sur la praticabilité de la chose. Rien d'étonnant en fait : l'instauration d'un revenu minimum garanti qui viendrait en complément des revenus du travail serait un moyen radical d'obtenir une main-d'œuvre à bon marché et flexible à souhait, en faisant prendre en charge le complément indispensable à leur survie par la collectivité, par le biais de l'impôt. A une condition bien sûr: que des dispositifs existent pour contraindre les chômeurs à accepter les boulots proposés, et notamment les moins attractifs. Mais n'est-ce pas exactement ce qui a commencé à se mettre en place dans divers pays, dont le nôtre: n'est-ce pas précisément l'esprit de la "prime à l'emploi" – instaurée immédiatement après, est-ce un hasard?, les mesures coercitives de retour à l'emploi contenues dans le PARE¹¹? Que ces mesures aient été prises dans la confusion et l'improvisation apparente, loin de nous rassurer, devrait en fait nous faire comprendre que tout est déjà en place, au sein de la classe dirigeante (patronale et étatique), pour rendre possible une refonte progressive des règles de la protection sociale dans le sens des intérêts patronaux.

Donc maintenant qu'il devient clair que cette classe dirigeante – ou tout au moins une partie d'entre elle – cherche à obtenir une "modernisation" des rapports capital-travail à son avantage, convaincue de pouvoir profiter de la perte de cohésion et de combativité du monde du travail et de pouvoir compter sur le soutien des forces syndicales "modernisatrices", il serait bon que les garantistes prennent conscience du fait que, en dehors d'un contexte de lutte¹², toute idée, a fortiori si elle a quelque odeur radicale, est susceptible de nourrir le mécanisme de la récupération. Et surtout que certains d'entre eux s'abstiennent d'aller chercher un soutien du côté des Verts, qui, en matière sociale, finissent toujours par résoudre leurs contradictions internes en adoptant une version à peine gauchie de l'option libérale.

Car dans le cadre d'organisation sociale qui se dégage de l'idée de revenu garanti, il y a effectivement de quoi permettre aux néo-libéraux modernisateurs de faire leurs emplettes. L'abandon implicite d'un système fondé sur

¹⁰ Les slogans du genre "Partage égalitaire des richesses" ne peuvent tenir lieu de réponse: qui décide des modalités de ce partage? L'Etat, encore une fois? Et selon quels critères? Et contrôlé comment?

¹¹ Pour plus de développements sur le sujet, voir notamment *Tsunami* n° 3 (bulletin de la Coordination des travailleurs précaires, à réclamer à CTP, c/o la RP, BP 98, 92225 Bagneux Cedex, ou Coord.TravailPrecaire@wanadoo.fr).

¹² Il est frappant de voir que les libertaires partisans du revenu garanti construisent l'essentiel de leur argumentaire sur l'hypothèse de luttes capables de contraindre le patronat à faire des concessions significatives (voir notamment *Le Revenu social minimum individuel garanti*, par le syndicat chômeur de Caen, édité par l'UR CNT Normandie, BP 2010, 14019 Caen). Sans s'interroger sur la réalité du rapport des forces... et sur la réalité de ces luttes. Question : vaut-il mieux mythifier l'impact de quelques luttes très localisées de chômeurs et faire comme si le patronat tremblait, quitte à se voir ensuite réduit à dénoncer les méchants plans patronaux de contrainte au travail que l'on ne s'est pas donné les moyens de voir venir, ou

la cotisation salariale au profit d'un système de fiscalisation, notamment, a de quoi les séduire. Déconnecter la protection sociale du travail salarié, ce serait en effet porter un coup mortel au socle matériel qui solidarise encore l'ensemble des salariés et leur permet encore de se percevoir comme une entité collective susceptible, à certains moments de l'histoire, de devenir une véritable force antagoniste. Dans cette configuration, on n'aurait plus que des individus isolés face à un Etat demeurant seul arbitre des modalités de prélèvement et de redistribution de la richesse sociale. Des producteurs atomisés, dépendants de la bienveillance de l'Etat et réduits à une identité de consommateurs... le paradis libéral, en somme ! Que cette perspective se heurte encore à de grosses résistances des bureaucraties syndicales et des salariés, qu'elle ne fasse pas forcément l'affaire de tous les patrons ne la rend pas pour autant irréaliste : certains pans du socle matériel qui unifiait le monde du travail sont déjà tombés¹³, et l'Etat élargit sans cesse ses prérogatives en matière de redistribution. Mais est-ce une raison pour savonner la pente?

Une utopie libertaire?

Essayons à présent de comprendre ce qui, dans l'idée même de revenu garanti telle que la formulent ses partisans, peut s'inscrire dans une perspective libertaire, voire l'enrichir.

Critique du travail ?

Les adeptes du revenu garanti de sensibilité libertaire tendent à mettre l'accent sur la critique de l'idéologie du travail dont l'idée serait porteuse, certains élargissant la chose à une critique du productivisme. Première remarque : tant que l'on reste en position d'extériorité au monde du travail, la critique du travail et du productivisme n'a guère qu'une fonction autojustificatrice, car elle n'a aucune chance de se traduire en luttes donnant corps à cette critique. Mais le plus embêtant, ou le plus désagréable tout au moins, c'est que ce discours s'accompagne le plus souvent d'une valorisation de la créativité de ceux qui échappent au travail. Prosaïquement parlant : "Prolétaires, vous êtes assez bêtes pour trimer, mais surtout continuez, car c'est votre travail qui nous permet de nous consacrer, nous, à développer nos talents créateurs." Ces méchants relents d'élitisme ne sont-ils pas, en dépit de leurs belles justifications théoriques¹⁴, un peu incommodes?

prendre acte du rapport de forces réel et tenter de comprendre par quels moyens la classe dirigeante maintient les prolétaires dans l'impuissance, première condition pour pouvoir chercher les moyens d'en sortir?

¹³ Différentes mesures, essentiellement mises en œuvre par les gouvernements socialistes, ont porté atteinte au caractère unifiant du droit du travail : depuis les lois Auroux de 1986, qui pour la première fois autorisent des accords d'entreprise comportant des clauses plus désavantageuses pour le salarié que celles du droit du travail, jusqu'à la loi Aubry sur la "réduction-aménagement du temps de travail", qui favorise la négociation à l'échelon de l'entreprise, créant un imbroglio de situations diverses où l'inspecteur du travail n'a plus les moyens de rien contrôler.

¹⁴ Des auteurs français dans la lignée de Toni Negri nous expliquent par exemple que, au même titre que les marchands et bourgeois de la fin du Moyen Age ou que les ouvriers d'industrie de l'époque de Marx, ceux qui aujourd'hui contribuent à la "production immatérielle" – travailleurs de l'informatique, du high-tech, de la communication ou des arts – bien que minoritaires par rapport à l'ensemble du monde du travail, sont, en temps que moteur du *general intellect*, l'aile marchante du développement économique (capitaliste, faut-il le préciser?). Et pourquoi, ajoutent-ils, cette aile marchante doit-elle restée précarisée et sous-payée, quand une garantie de revenu lui permettrait de donner la pleine puissance de sa créativité si productive? On assiste là, à vingt ans de distance, à un renversement de discours assez cocasse (bien mis en lumière par Claude Guillon, *op. cit.*, p. 72-83). Après avoir clamé dans les années 70 : "Nous avons besoin de fric, aux patrons et à l'Etat de se débrouiller pour nous trouver en plus du boulot", Yann Moulier-Boutang n'hésite plus aujourd'hui à expliquer à ces patrons et hommes d'Etat où se situe leur intérêt bien compris...

Mais il y a plus grave : où est la cohérence de la critique du travail et du productivisme quand on n'hésite pas, dans le même temps, à reprendre à son compte la très contestable théorie de la "fin du travail" qui, de fait, avalise et valorise tous les gains de productivité que le capitalisme a fait subir aux travailleurs? Selon cette théorie, en effet, on s'acheminerait vers une élimination du travail humain au profit de la machine. C'est bien commode : on se donne un petit air d'avant-gardisme à bon compte, en fermant les yeux sur l'intensification du travail et la souffrance grandissante des travailleurs dont témoignent toutes les études concrètes, pour s'extasier sur le miracle d'un développement technique supposé au service de l'émancipation humaine¹⁵. Ou comment faire disparaître les producteurs de la théorie pour pouvoir mieux les chasser de sa conscience...

L'Etat grand redistributeur

Portons à présent nos regards du côté de la redistribution. Comment concevoir l'octroi d'un revenu à chaque individu sans qu'un organe se charge d'une part de prélever la richesse là où elle se crée, d'autre part de recenser (et mettre en fiches) systématiquement la population à qui il s'agit de la redistribuer? Or qu'est-ce qu'un organe de ce genre sinon un Etat? Un Etat libertaire, peut-être...

Deuxième problème : prélever de la richesse pour la redistribuer suppose un espace géographique d'intervention bien délimité. Quel espace cela peut-il être sinon la nation, ou la région, ou une entité géographique administrativement déterminée et correspondant au territoire d'une instance de pouvoir? Et comment traite-t-on alors le phénomène migratoire? Faut-il demander un contrôle efficace aux frontières pour éviter de voir tous les candidats au revenu garanti venir s'installer là où il est institué, ou bien s'en tenir à un principe légal réservant le revenu garanti aux nationaux – ce qui, au-delà du sérieux accroc au principe d'universalité que cela comporte, suppose fichage, contrôle, répression? Certes, on peut tenter d'échapper au dilemme en postulant que le revenu garanti est censé bénéficier à la communauté humaine tout entière, mais faut-il alors réclamer un Etat planétaire, assez fort pour pouvoir prélever massivement de la richesse là où elle abonde et la redistribuer là où elle est rare? Camarades garantistes libertaires, expliquez-nous: faut-il, pour faire valoir son "droit" à la sécurité d'un revenu garanti, finir par réhabiliter l'Etat?

Ce joli nœud de contradictions ne prouve au fond qu'une chose : que l'on ne peut s'attaquer au problème de l'inégalité d'accès aux richesses sans s'attaquer à la façon dont elles sont produites. Autrement dit, qu'on ne peut remettre en cause les modalités de la reproduction sans s'attaquer aux rapports de production dont elles dépendent¹⁶. Autrement dit encore, ce n'est qu'en se réinscrivant dans la perspective d'une rupture révolutionnaire permettant aux hommes de se réappropriier les moyens de production, d'"exproprier les expropriateurs", que l'on pourra envisager de nouvelles règles égalitaires de répartition des richesses *et* du travail. Ce n'est que lorsque les hommes pourront décider collectivement de ce qu'il convient de produire et comment, en cherchant le meilleur

¹⁵ S'il est incontestable que le développement technique mis en œuvre dans le cadre du mode de production capitaliste permet de réduire considérablement la part du travail humain dans la production de biens matériels, il n'en est pas moins vrai que ce même processus rend les travailleurs de plus en plus étrangers à l'ensemble du procès de production, les privant de la possibilité de concevoir et assurer par eux-mêmes la satisfaction de leurs propres besoins. Ainsi nous trouvons-nous de plus en plus réduits à l'état de simples consommateurs vendant pour consommer notre force de travail, et ainsi ne cesse de s'éloigner dans les têtes la perspective d'une réappropriation collective des moyens de production (et du pouvoir d'en décider les modalités). Où est l'émancipation dans un tel scénario?

¹⁶ Il y a cent vingt-six ans de cela, un théoricien que beaucoup de libertaires n'aiment guère l'expliquait pourtant déjà clairement: "A toute époque, la répartition des objets de consommation n'est que la conséquence de la manière dont les conditions de la production sont elles-mêmes réparties. Mais cette répartition est un caractère du mode de production lui-même" (Karl Marx, "Gloses marginales au programme du Parti ouvrier allemand", in *Critique du programme de Gotha*).

compromis entre besoin de sécurité matérielle et nécessité de travailler pour produire, qu'ils pourront se donner les moyens de répartir égalitairement les richesses.

En conclusion : l'idée de revenu garanti est née dans une période de reflux de l'idée de rupture révolutionnaire et en est le produit. Depuis, si elle n'a pas perdu toute prétention à la radicalité, elle a appris à survivre en composant avec les exigences du capital. Les libertaires se fourvoieraient à tenter de lui donner une nouvelle jeunesse. Laissons aux libéraux le soin de lui offrir le débouché concret qu'elle mérite, sachant pour notre part que le besoin, légitime, de sécurité matérielle ne peut trouver de réponse collective cohérente que dans la perspective d'une rupture révolutionnaire.

Nicole Thé